

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 avril 2006 à 19h30 et ajournée au 25 avril 2006 à 18h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Fillion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présents : Me Jacques Robichaud, greffier et
Micheline L. Morency, trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2006-04-73 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Point ajouté :

7.1 Cie 9101-9596 Qc – entente relative aux travaux municipaux – Projet Millénium phase 4 – autorisation de signature.

ADOPTÉE

2006-04-74 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2006

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 mars 2006, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 mars 2006, tel que présenté.

ADOPTÉE

2006-04-75 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2006 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2006, au montant de **203,027.05 \$**.

ADOPTÉE

2006-04-76 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2006 - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2006, au montant de **94,320.37 \$**.

ADOPTÉE

2006-04-77 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2005**

La trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2005, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

La trésorière et le maire exposent les faits saillants du rapport financier.

2006-04-78 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse à **l'École Notre-Dame-de-la-Garde** la somme de **3,000 \$** à titre d'aide financière pour le projet d'achat et d'installation de modules de jeux dans le parc-école; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-100-00-728.

Cette aide financière est conditionnelle à la réalisation, en 2006, de ce projet.

ADOPTÉE

2006-04-79 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES**

Le conseiller, Richard Filion, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement sur le numérotage des immeubles. Ce règlement aura pour objet d'obliger le numérotage des immeubles, de fixer des normes de visibilité des numéros civiques et de prévoir les amendes applicables.

2006-04-80 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 439 « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION » - ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le règlement de construction no 247;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2006-04-80 ...suite

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'adopter le premier projet de règlement no **439** intitulé « Règlement de construction ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

2006-04-81

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 440 « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS » - ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement sur les permis et certificats;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation peut être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'adopter le premier projet de règlement no **440** intitulé « Règlement sur les permis et certificats ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

2006-04-82

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2006-7 (10, BOULEVARD DU DOMAINE)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-7;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2006-7, concernant l'immeuble situé au 10, boulevard du Domaine (lot: 2 070 295), à l'effet de régulariser l'implantation de la piscine creusée existante à l'intérieur de la bande riveraine avec une distance de 5 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu des 10 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2006-04-83

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2006-8 (2871, BOULEVARD PERROT)

Ce dossier est reporté à la séance ajournée.

2006-04-84 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2006-9 (160^e AVENUE)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-9;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2006-9, concernant l'immeuble situé sur la 160^e avenue (lot : 2 068 111), à l'effet de permettre le lotissement d'un lot avec un frontage de 22 mètres et une superficie de 1302,1 mètres carrés au lieu d'un frontage de 25 mètres et d'une superficie de 1375 mètres carrés prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2006-04-85 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2006-10 (BOUL. PERROT)

Ce dossier est reporté à la séance ajournée.

2006-04-86 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ (APPEL D'OFFRES GT-2006-03)

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en vêtements de travail et de sécurité;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'accorder le contrat pour l'approvisionnement en vêtements de travail et de sécurité pour l'année 2006 à **Nettoyeur Hérard et Fils inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme n'excédant pas **7,300 \$** plus taxes, suivant le document d'appel d'offres GT-2006-03; le tout puisé à même les postes budgétaires 1-02-320-00-650 et 1-02-610-00-650. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2006-04-87 CONTRAT DE SERVICE AVEC SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC. – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES PESTICIDES SAISON ESTIVALE 2006

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder à **Solutions alternatives environnement inc.** un contrat de services pour l'application de la réglementation sur les pesticides pour la saison estivale 2006, jusqu'à concurrence d'un montant de **8,497.47 \$**, plus taxes, suivant l'offre de services du 30 janvier 2006; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-470-00-410.

ADOPTÉE

2006-04-88 **PROJET « LES PALISSADES » DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ÎLOT DÉSTRUCTURÉ À LA MRC**

Considérant que la compagnie 424413 Canada inc. est propriétaire d'un immeuble autrefois connu comme étant les lots P-57 et P-58;

Considérant qu'une partie de ce terrain, soit l'ancien lot P-57, est située en zone agricole permanente;

Considérant que cette partie de terrain a fait l'objet, le 1^{er} novembre 1988, d'une autorisation de la CPTAQ pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit le développement résidentiel;

Considérant que la ligne séparative des lots P-57 et P-58 constitue la limite de la zone agricole permanente;

Considérant que le potentiel d'utilisation de ce terrain à des fins d'agriculture est nul;

Considérant qu'il n'y a aucune exploitation agricole et aucune superficie en agriculture sur ce terrain, et ce, depuis plusieurs décennies;

Considérant que la limite ouest de cette partie de terrain est bordée d'une part par une forte dénivellation et d'autre part par le Lac St-Louis, de sorte que toute expansion de cet espace urbanisé est absolument impossible;

Considérant que cette partie de terrain a fait l'objet d'un lotissement et qu'une rue y a été construite en conformité avec la réglementation d'urbanisme, actuellement en vigueur, de la Ville;

Considérant qu'à ce jour seulement 3 lots, dont les constructions seraient situées en zone agricole, n'ont pas fait l'objet d'une demande de permis de construction;

Considérant qu'il y a lieu de demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de reconnaître cette partie de terrain « îlot déstructuré », à vocation strictement résidentiel.

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de modifier le schéma d'aménagement révisé de façon à reconnaître comme îlot déstructuré, avec un usage résidentiel seulement, la partie du projet domiciliaire « Les Palissades de l'Anse », constituée des lots 3 374 482 à 3 374 490, tel qu'il apparaît à un plan préparé par Roger Trudeau, arpenteur géomètre, le 20 octobre 2004, sous le no T14771-5, minute 34354.

ADOPTÉE

2006-04-89 **EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE – PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'engager M. **Dominique St-Denis** à titre d'employé temporaire, au poste de préposé à la maintenance aux Services communautaires, à compter du **18 avril 2006**, pour une durée de 120 jours, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-20-112.

ADOPTÉE

2006-04-90 **COLLOQUE DE CARREFOUR ACTION MUNICIPAL ET FAMILLE – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que M. **Richard Filion** soit délégué pour participer au colloque organisé par Carrefour action municipale et famille, les 26, 27 et 28 mai 2006 à Bromont. Que les frais de participation, d'hébergement et les frais inhérents à ce colloque soient payés ou remboursés par la Ville; le tout puisé à même le fonds général.

ADOPTÉE

2006-04-91 **CONTRAT DE SERVICES POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS D'ANIMATION DANS LES PARCS MUNICIPAUX – COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE (PROJET « X »)**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu de retenir les services du **Comité jeunesse La Presqu'île** pour l'organisation d'activités d'animation pour les jeunes dans les parcs municipaux dans le cadre du projet « X », à raison de deux soirs par semaine, du 5 juin au 18 août 2006, au coût de **3,500 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le surplus libre.

De désigner M. Michel Asselin, conseiller, à titre de personne responsable du suivi de ce projet.

ADOPTÉE

2006-04-92 **TRAVAUX DE REVÊTEMENT ET DE RÉPARATION DU TERRAIN DE TENNIS DOUBLE DU PARC DES MÉSANGES (APPEL D'OFFRES SC-2006-01) ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'exécution de travaux de revêtement et de réparation du terrain de tennis double du parc des Mésanges;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder le contrat pour l'exécution de travaux de revêtement et de réparation du terrain de tennis double du parc des Mésanges à **Revêtement de tennis Sud-Ouest**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **9,200 \$**, plus taxes, suivant le document d'appel d'offres SC-2006-01; le tout puisé à même le fonds Parcs et terrains de jeux. Le contrat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉE

2006-04-93 **COMITÉS DU CONSEIL – CRÉATION DU POSTE DE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES**

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste de Responsable des questions familiales, ayant pour mandat de jouer un rôle de catalyseur auprès des divers intervenants, d'assurer un suivi d'ensemble des activités qui influent sur la vie familiale et de proposer des projets touchant les familles.

2006-04-93 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu qu'il soit créé, et ajouté à la liste de comités du Conseil, le poste de Responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

2006-04-94 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

Considérant que la Ville est désireuse de se doter d'une politique familiale.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de nommer M. **Richard Filion**, conseiller, à titre de Responsable des questions familiales pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2006-04-95 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Considérant que la Ville a présenté une demande d'aide financière au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine pour l'élaboration d'une politique familiale.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'autoriser le maire, ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville, avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, le protocole d'entente à intervenir sur les modalités de gestion du projet, si le projet présenté est accepté.

ADOPTÉE

2006-04-96 ÉTAT DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'état des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales;

Considérant les articles 511 et 512 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique, le jeudi 18 mai 2006, à 10 heures, au Carrefour Notre-Dame, les immeubles en défaut de paiement des taxes municipales apparaissant dans l'état dressé par la trésorière, à l'exception des immeubles dont le montant des taxes municipales dues est inférieur à 50 \$.

ADOPTÉE

2006-04-97 **IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'autoriser le greffier, ou la greffière adjointe, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville, les immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales, lors de la vente aux enchères par la Ville, le 18 mai 2006.

ADOPTÉE

2006-04-98 **COMPAGNIE 9101-9596 QUÉBEC INC. – ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – PROJET MILLÉNIUM PHASE 4 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signe avec la compagnie 9101-9596 Québec inc. l'entente sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux pour la Phase 4 du projet de développement le « Millénium ».

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente ainsi que tous les autres documents requis à cet effet.

Que la firme d'ingénieurs Génivar Groupe Conseil inc. soit désignée pour la préparation des plans et devis et pour assurer la surveillance des travaux.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES

- Rapport de la Gestion du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dépôt par madame Marie-France Gagnon d'une pétition demandant que les maires des municipalités de l'Île-Perrot s'entendent pour que la construction de l'aréna (à Pincourt) soit complétée le plus rapidement et que les citoyens soient informés de l'évolution du dossier.

2006-04-99 **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE À 20H53**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'ajourner la présente séance au mardi 25 avril 2006 à 18h00.

ADOPTÉE

À la reprise de la séance ajournée, le 25 avril 2006 à 18h00, tous les membres du Conseil présents au début de la séance ajournée formaient toujours quorum.

Présence : Monsieur le maire, Serge Roy
Mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril
Messieurs les conseillers, Michel Asselin, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Absent : monsieur le conseiller, Richard Filion

2006-04-100 REPRISE DE LA SÉANCE AJOURNÉE AU 25 AVRIL 2006, À 18H00

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de reprendre les délibérations de la présente séance et d'ajouter les points suivants : 7.1, 7.2, 7.3, 7.4 et 7.5.

ADOPTÉE

2006-04-101 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2006-8 (2871, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-8;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2006-8, modifiée par le requérant, concernant l'immeuble situé au 2871, boulevard Perrot (lot: 2 068 904), à l'effet de permettre l'agrandissement du garage détaché existant portant sa superficie à 66,9 mètres carrés (10' x 16') au lieu du maximum de 60 mètres carrés prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2006-04-102 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2006-10 (BOUL. PERROT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-10;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

2006-04-102 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no. 2006-10, modifiée par le requérant, concernant l'immeuble situé sur le boulevard Perrot (lot : 3 559 758), à l'effet de permettre le lotissement d'un lot avec une rue projetée possédant une emprise de 14 mètres au lieu de 15 mètres, un cul de sac avec un cercle de virage de 19 mètres au lieu de 20 mètres et une courbe de raccordement de 0 mètre au lieu de 6 mètres, tel que prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2006-04-103 PROGRAMME INFRASTRUCTURES-QUÉBEC – VOLET 2 : ACCEPTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE DIAGNOSTIC ET PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU SANITAIRE

Considérant que la Ville a présenté une demande d'aide financière en vertu du volet 2 du programme Infrastructures-Québec, pour le diagnostic et programme de réhabilitation du réseau sanitaire;

Considérant que ce projet a été sélectionné en vue d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte la proposition de Infrastructures-Québec en vue d'accorder une aide financière de 95, 475 \$ en vertu du volet 2 du programme Infrastructures-Québec, pour le projet « IQ-301135 – diagnostic et programme de réhabilitation du réseau sanitaire à NDIP », selon la liste des travaux admissibles.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, avec Infrastructures-Québec, le protocole d'entente à intervenir ayant pour objet d'établir les modalités d'engagement entre les parties.

ADOPTÉE

2006-04-104 ENGAGEMENTS DE LA VILLE QUANT AUX MODALITÉS DE TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

2006-04-104 ... suite

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à être seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec, leurs ministres, leurs hauts fonctionnaires, leurs employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne ou le décès de celle-ci, ou des dommages causés à des biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie de revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot approuve le contenu et autorise l'envoi, à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions, de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2006-04-105 APPROPRIATION DANS LE SURPLUS LIBRE – PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX SANITAIRES

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de s'approprier jusqu'à concurrence de **129,080 \$**, plus taxes, dans le surplus libre, vers le fonds général, pour le projet d'agrandissement et de réhabilitation des infrastructures d'assainissement des eaux sanitaires : cette somme ou une partie de cette somme sera remboursée, le cas échéant, par un futur règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

ARRIVÉE DU CONSEILLER, RICHARD FILION, À 18H04.

2006-04-106 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU SANITAIRE

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement pour l'établissement de plans et devis pour le projet de réhabilitation du réseau sanitaire et décrétant un emprunt de **450,000 \$** à cet effet.

2006-04-107 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 109

Considérant que la Ville est membre de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot;

Considérant que le 5 avril 2006, la Régie de l'eau a adopté le règlement d'emprunt no 109;

Considérant les articles 468.37 et 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

2006-04-107 ... suite

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot approuve le règlement no 109 de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot, intitulé « Règlement décrétant un emprunt de **9,800,000 \$** pour la construction de conduites maîtresses d'aqueduc, des travaux d'agrandissement, d'ajout d'équipements, différents travaux connexes à l'usine de filtration et au poste Rouleau et pour la surveillance des travaux qui y sont reliés.

ADOPTÉE

2006-04-108 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de lever la séance à 18h10.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

